

Affichage



PREFET DE L'EURE

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau de la réglementation, des élections,
du commerce et de l'utilité publique

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
SOCIÉTÉ FERME EOLIENNE DU CLOS BOIVIN
Commune de Beaumontel

Par arrêté n°D1/B1/16/925, le préfet de l'Eure a prescrit une enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la société Ferme Eolienne du Clos Boivin concernant l'exploitation d'un parc éolien terrestre composé de 7 éoliennes et de deux postes de livraison sur la commune de Beaumontel.

L'enquête se déroulera pendant **33 jours consécutifs du 25 octobre 2016 au 26 novembre 2016 inclus.**

Pendant ce délai, le dossier comprenant notamment l'étude d'impact, l'étude des dangers, et l'avis du préfet de la région de Normandie en tant qu'autorité environnementale (consultable à la préfecture de l'Eure) sera déposé à la mairie de Beaumontel. Aux jours et heures habituels d'ouverture de ces deux mairies, toute personne pourra prendre connaissance du dossier, et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet, dont les feuillets seront paraphés par le commissaire enquêteur. Le public pourra également adresser ses observations par messagerie, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : pref-projet-eolien-leclosboivin@eure.gouv.fr ou par courrier adressé au commissaire enquêteur, à la mairie de Beaumontel, pour y être annexées au registre. Un résumé non technique ainsi qu'un CD reprenant l'ensemble du dossier sont adressés à chacune des communes du rayon d'affichage.

Le président du tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire Monsieur Jean-François BARBANT, gestionnaire de pharmacie, et en qualité de commissaire enquêteur suppléant Monsieur Benoît VARIN, fonctionnaire territorial.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations lors des permanences suivantes :

A la mairie de BEAUMONTEL, les :

- samedi 29 octobre 2016 de 9h00 à 12h00
- vendredi 4 novembre 2016 de 16h00 à 19h00
- mardi 8 novembre 2016 de 16h00 à 19h00
- mardi 15 novembre 2016 de 16h00 à 19h00
- mardi 22 novembre 2016 de 16h00 à 19h00
- samedi 26 novembre 2016 de 9h00 à 12h00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur est adressée au responsable du projet, ainsi qu'à la mairie de Beaumontel pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus. La décision correspondante sera prise par le préfet de l'Eure par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la Société FERME EOLIENNE DU CLOS BOIVIN – 233 rue du Faubourd Saint-Martin – 75010 PARIS.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Beaumontel, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet (sauf impossibilité matérielle justifiée), ainsi qu'aux mairies de Barc, Barquet, Beaumont-le-Roger, Bray, Brionne, Combon, Corneville-la-Fouquetière, Ecardenville-la-Campagne, Epreville-près-le-Neubourg, Fontaine-l'Abbé, Fontaine-la-Soret, Goupillières, Grosley-sur-Risle, Harcourt, Launay, Le Plessis-Sainte-Opportune, le Tilleul-Othon, Nassandres, Perriers-la-Campagne, Rouge-Perriers, Sainte-Opportune-du-Bosc, Serquigny, Thibouville, Ville-sur-le-Neubourg comprises dans le rayon d'affichage.

Pour le préfet et par délégation
la chef de bureau

Priscillia RAVILLY